Envoyé en préfecture le 15/07/2026
Reçu en préfecture le 15/07/2026
Publié le
ID : 022-200076578-20260709-DE11CM090726-DE

Dinan Léhon

Affaire n° 11 à l'ordre du jour Année 2026

REPUBLIQUE FRANÇAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six, le 9 juillet,

Sur convocation en date du 3 juillet 2026, le Conseil municipal s'est réuni en séance publique, en la Salle de conseil de Dinan Agglomération (8 Bd Simone Veil – Dinan), sous la présidence de Monsieur Didier LECHIEN, Maire de DINAN.

Membres en exercice : 35

ETAIENT PRESENTS : Didier LECHIEN (Maire), René DEGRENNE (Maire délégué), Chantal BOULOUX, Charles HOUZE, Laurence LE DÛ, Didier DERU, Tanguy METROPE, Christine MASSART, Grégory PERETOU, Anne-Sophie GUILLEMOT, Yannick HELLIO, Nathalie MALIDOR, Jacques TOUMINET, Dominique ORHANT, Anne-Sophie MORIN, Olivier BOBIGEAT, Sonia DABIN, Matthieu JOUNEAU Béatrice SAGORY, Philippe MORANT, Lydie PATRY, Yves KOZIEL, Christelle BOUVIER, Yann LUCAS, Marina BADOUAL, Camille SOUFFLET, Sandra LE DREAN-SMEJKAL, Angèle COUELLAN, Stella CORBES, Soilihi ABOUDOU, Emilie PINSON.

ETAIENT EXCUSES : Odile MIEL-GIRESSE (pouvoir à Chantal BOULOUX), Laurent VANDAMME (pouvoir à René DEGRENNE), Clémence ESSEVAZ-ROULET (pouvoir à Stella CORBES), Baptiste THEVELEIN (pouvoir à Emilie PINSON).

VOTANTS : 35

SECRETAIRE : Tanguy METROPE

URBANISME - Convention de rétrocession des espaces communs dans le domaine public - Lotissement Les Petits Clos Gatets

Rapporteur : Philippe MORANT

Le groupe Launay, représenté par M. Franck Launay, dont le siège social est situé 28 Chemin du Chêne Germain, 35510 Cesson Sévigné, a déposé une demande de permis d'aménager en mairie en vue de réaliser un lotissement de 52 lots maximum, sur un terrain situé avenue du Saint-Esprit. Les parcelles concernées sont cadastrées section AX n° 277, 278, 383, 385 et 387 pour une superficie de 36 623 m². Le projet sera réalisé en trois tranches. Ce lotissement est dénommé *Les Petits Clos Gatets*.

Envoyé en préfecture le 15/07/2026
Reçu en préfecture le 15/07/2026
Publié le
ID : 022-200076578-20260709-DE11CM090726-DE

L'ensemble foncier est classée en zone 1 AUH du Plan Local d'Urbanisme intercommunal, faisant l'objet d'une Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP).

Le groupe Launay propose de rétrocéder les équipements (la voirie, les chemins piétons, le réseau d'eau pluviale, les espaces verts et le réseau d'éclairage public) à la Ville, dès réception définitive des travaux.

Il convient également de conclure une convention tripartite avec Dinan Agglomération pour les réseaux d'eau potable et d'assainissement.

Après réalisation de l'opération, le Conseil municipal sera amené à se prononcer sur le classement de ces espaces dans le domaine public communal.

*

* *

Suite à l'avis favorable de la Commission Transition écologique et Aménagements du 23 juin 2026,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **DECIDE à L'UNANIMITE** :

1. **DE DONNER** un accord de principe au classement de ces biens dans le domaine public communal à la réception définitive des travaux ;

2. **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention correspondante.

Pour expédition certifiée conforme,
Le Maire,
Didier LECHIEN

